Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 049-200082584-20260408-DEL_2026_3_4-DE

COMMUNE DE Saint-Léger-de-Linières

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION
N°2026-3-4

Séance du 8 avril 2026

Le huit avril deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Président.

Étaient présents : BARRÉ Marielle, BAUDOIN Sandrine, BEAUMONT Françoise, BESSONNEAU Laurence, BOURGUILLEAU Benoit, DUPUIS Laurence, HUMEAU Amandine, MALHAIRE Marie, NORMAND Lydie, PATEAU Pascale, POQUIN Franck, ROCHEREAU Marie-Noëlle, TROUSSIER Françoise, VIOLET Fabien
Représentés ayant donné pouvoir : BOUTILLIER Emmanuel, LE GALL Isabelle
Absents excusés : GASCOIN Marie-Annick
Secrétaire de séance : Marielle BARRÉ

Date de la convocation : 3 avril 2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 14	Votants : 16

DELIBERATION N°2026-3-4 CRÉATION D'UNE COMMISSION LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : Franck POQUIN, Président du CCAS

EXPOSÉ

Lors des vacances de logements sociaux sur le territoire communal, les bailleurs sociaux sollicitent la Commune, via son CCAS, pour participer à la sélection de candidats et voter lors des commissions d'attributions.
Pour répondre à ces demandes récurrentes et bien souvent urgentes, le Conseil d'administration du CCAS peut décider de créer une commission Logement, compétente pour organiser ce rôle.
La commission Logement favorisera un traitement efficace des dossiers en réunissant une instance collégiale plus légère que le conseil d'administration, et avec un fonctionnement plus souple mentionné dans le règlement intérieur du CCAS.
La priorisation des dossiers sera établie à l'aide de la grille de cotation et les critères d'évaluation votés par délibération du Conseil d'administration du CCAS.

Il est proposé de nommer les membres suivants pour composer cette Commission logement :

Marielle BARRÉ	Laurence DUPUIS
Amandine HUMEAU	Emmanuel BOUTILLIER
Marie MALHAIRE	Fabien VIOLET
Franck POQUIN, Maire	Marie-Noëlle LEGENTIL, Maire déléguée
Roland MARION, Maire délégué	

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration, avec une abstention, approuve la création et la composition de cette commission logement social.

La secrétaire de séance,
Marielle BARRÉ

CCAS de Saint-Léger-de-Linières ★ 49170 ★

Le Président,
Franck POQUIN

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal ou sur l'application Telerecours citoyens (www.telerecours.fr).

Publié le : 03/07/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Léger-de-Linières
https://www.intramuros.org/saint-leger-de-linieres/documents_administratifs/69898